



Photographie 117 : Vue en esquisse sur le projet éolien depuis la limite ouest du site emblématique de la vallée de la Tardes et de la Voueize (Vue 5 du carnet de photomontages en annexe).

SITES EMBLÉMATIQUES							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
23	Le Chauchet, Saint-Julien-le-Chatel, Peyrat-la-Nonière, Saint-Priest, La Serre-Bussière-Vieille, Saint-Domet	Vallée de la Tardes du Puy la Raynaude au Pont de Bonlieu	Deux MH inscrits localisés dans le périmètre de protection	Modéré	Le périmètre du site emblématique couvre la vallée de la Tardes depuis les hauteurs de la Serre-Bussière-Vieille au sud, jusqu'aux environs de La Barre en limite nord. Le profil encaissé de la vallée ne permet pas de vue depuis le périmètre du site emblématique. La trame bocagère proche et plus lointaine bloque les visibilitées théoriques depuis la limite ouest.	Nul	16,5
23	Nouhant, Soumans et Lépaud	Châteaux de Bellefaye, du Clos, de Fressineau - Bourg de Nouhant - Bois de la Mazeire du Prieur	Un MH classé et deux inscrits	Modéré	Ce site emblématique couvre un périmètre s'étendant depuis le château et hameau de Bellefaye au nord jusqu'au château du Clos plus au sud. Depuis le sud du périmètre les effets du relief et la trame bocagère occultent les vues potentielles vers le projet éolien. Quelques vues lointaines sont identifiées depuis la partie nord du périmètre de protection, le long de la D64A. Compte-tenu de la distance, la perception des éoliennes reste aléatoire.	Très faible	14,5
23	Saint-Chabrais, Pierrefitte, Saint-Julien-le-Chatel, Saint-Loup, Tardes, Lussat et Gouzou	Étang des Landes, zone humide, bois des Landes et des Souchères, bocage géométrique des Brandes de Landes, étang de Pinaud	-	Modéré	Du point de vue géomorphologique, le bassin de Gouzou est caractérisé par son profil encaissé. Parcouru par un réseau dense de haies bocagères, dont la forme géométrique en forme la singularité par endroits, les vues en direction du projet éolien de Chambonchard sont globalement interrompues par la végétation. Très ponctuellement, le tracé de la D55 permet une vue lointaine vers la partie haute des éoliennes, qui émergent légèrement au-dessus de l'horizon.	Très faible	14,0
23	Bussière-Nouvelle et Mérinchal	Zone des étangs de Sermur et de Mérinchal	-	Faible	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison du bocage dense alentour et du relief.	Nul	13,9
23	Mainsat	Ensemble autour du château de Mainsat	MH inscrit du château de Mainsat	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison du bocage dense alentour et de reliefs collinaires en direction du nord-est.	Nul	13,9
23	Viersat	Bois de Neuville et étang Neuf, zone humide	-	Faible	Le site comprend des zones humides ainsi que des espaces boisés de valeur écologique importante. Depuis le centre du site, le relief légèrement encaissé conjugué à l'importante couverture boisée masquent les vues vers le projet. Quelques vues lointaines semblent possibles depuis la limite sud, mais atténuées par le relief et quelques haies bocagères éparses.	Très faible	10,1
23	Arfeuille-Châtain	Arfeuille-Châtain, village de qualité architecturale et paysagère entouré de bois et près vallonnés	-	Modéré	Traversé par le ruisseau du Genêt, le village d'Arfeuille-Châtain s'inscrit sur un versant à faible pente orienté vers l'est. Des vues assez lointaines ont ainsi été identifiées depuis quelques secteurs du bourg. La visibilité des éoliennes reste limitée à la partie supérieure. Les boisements et vallonnements atténuent également ces perceptions.	Faible	9,6
23	Évaux-les-Bains, Chambon-sur-Voueize, Budelière, Sannat, Tardes, Lussat, Lépaud, Saint-Junine-la-Genête	Vallées de la Tardes et de la Voueize - Ruines du château de Barbe Bleue	Trois périmètres de sites inscrits, cinq monuments historiques classés et cinq inscrits	Modéré	Depuis le creux des vallées de la Tardes et de la Voueize, les visibilitées vers le projet sont dissimulées par le relief. Les principaux secteurs de visibilitées concernent les parties sommitales des interfluvies. On note principalement des visibilitées depuis les routes qui empruntent ces secteurs : sur la D993 à proximité du hameau de Riérette ou le long de la D915 après Saint-Sornin et avant de descendre vers Chambon-sur-Voueize (Vue 5 du carnet de photomontages en annexe). Ces visibilitées sont généralement assez ponctuelles le long du tracé.	Faible	2,8

Tableau 22 : Relations du projet éolien avec les sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les 13 sites touristiques de l'aire d'étude éloignée, seul un est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Quartier médiéval de la ville de Montluçon (enjeu fort)

Le centre historique de Montluçon concentre de nombreux monuments historiques ouverts à la visite. Ils sont accompagnés de commerces d'artisanat d'art ainsi que de lieux de restauration et d'hébergement. Ce secteur constitue un pôle touristique important de l'aire d'étude globale du projet.

A noter que le quartier médiéval de la ville est également compris dans le périmètre de protection du site patrimonial remarquable de la ville de Montluçon. L'impact du projet de Chambonchard sur cet ensemble a été étudié au paragraphe précédent : 6.2.4.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude éloignée. *Pour rappel, l'impact du projet a été évalué comme **très faible**.*

Ville de Nérès-les-Bains (enjeu fort)

La ville de Nérès-les-Bains renferme de nombreux monuments historiques datés de l'époque gallo-romaine. Cette tradition de centre thermal perdure jusqu'à aujourd'hui et Nérès-les-Bains est une destination reconnue dans ce domaine.

La ville est située dans un périmètre de protection de site patrimonial remarquable. L'impact du projet éolien sur cet ensemble a été étudié au paragraphe précédent : 6.2.4.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude éloignée. *Pour rappel, l'impact du projet a été évalué comme **nul**.*

Les itinéraires de découverte

L'AEE est traversée par trois chemins de grande randonnée : le GR46, le GR41 et le GR463.

Le GR46

Dans le périmètre de l'AEE et du sud vers le nord, le GR46 permet de découvrir le village de Mainsat et son château (périmètre de site emblématique), le village de Lépaud et celui d'Auge, tous les trois concernés par des périmètres de protection de monuments historiques.

Dans la partie sud du tracé un tronçon de visibilité théorique est identifié au niveau de la limite sud de l'AER. Pour le secteur au nord, les vues potentielles sont aussi très ponctuelles. Comme développé précédemment, une visibilité est identifiée au niveau du village de Lépaud, que traverse l'itinéraire (Vue 4 du carnet de photomontages en annexe). Ces visibilités restent assez anecdotiques le long du trajet et limitées à la partie supérieure des éoliennes qui émerge légèrement au-dessus de la ligne d'horizon. *L'impact du projet éolien sur le GR46 est évalué comme **très faible**.*

Le GR41

Dans le périmètre de l'AEE, le tracé du GR41 suit celui du GR46.

Comme dans le cas du GR46, quelques visibilités lointaines sont identifiées comme à proximité du village de Lépaud (Vue 4 du carnet de photomontages en annexe). Plus au sud, d'autres vues assez furtives seront possibles à l'approche du bourg de Chambon-sur-Voueize, en l'absence de végétation à proximité du chemin. *L'impact du projet éolien sur le GR41 est **très faible**.*

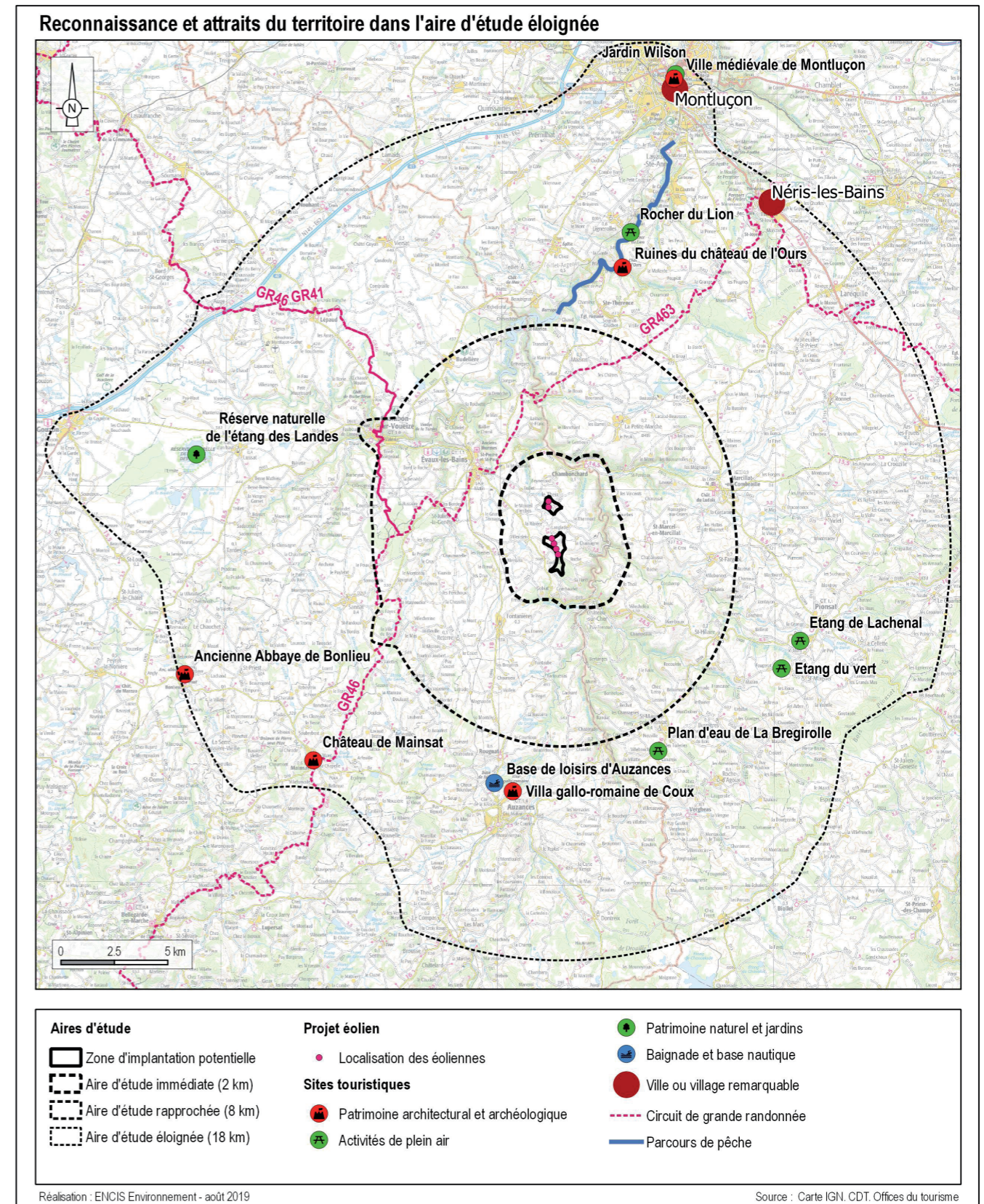


Photographie 118 : Vue en esquisse sur le projet éolien depuis Lépaud, village que traversent les GR41 et 46 (Vue 4 du carnet de photomontages en annexe).

Le GR463

A l'échelle de l'aire d'étude globale, le tracé du GR463 permet de relier la ville de Nérès-les-Bains à Evaux-les-Bains, puis les tracés des GR46 et 41.

Dans le périmètre de l'AEE, un court tronçon de visibilité est identifié au niveau de l'intersection entre la D152 et la D452. Relief et trame bocagère masquent les autres visibilitées potentielles. *L'impact du projet éolien sur le GR463 dans l'AEE est évalué comme très faible.*



Carte 51 : Localisation des sites touristiques dans l'AEE.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
03	Montluçon	Jardin Wilson	Site classé	Fort	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison de la trame dense du bâti de la ville historique de Montluçon et du relief encaissé de la vallée du Cher (Cf. 6.2.4.4 perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et les sites touristiques).	Nul	20,6
03	Montluçon	Ville médiévale de Montluçon	Site classé, site patrimonial remarquable, MH	Fort	La trame dense du bâti masque les vues en direction du projet depuis le centre historique de la ville de Montluçon. Des visibilités sont possibles depuis le sommet de la tour du château des Ducs de Bourbon, générant des covisibilités avec certains monuments historiques. Une vue lointaine est également possible depuis les terrasses du château de la Louvière. On identifie quelques visibilités vers le projet au niveau des entrées est et ouest de la ville, mais éloignées des principaux sites touristiques de la ville (Vue 2 et Vue 3 du carnet de photomontages et 6.2.4.4 perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et les sites touristiques).	Très faible	20,4
23	Peyrat-la-Nonière	Ancienne Abbaye de Bonlieu	MH inscrit	Modéré	Aucune visibilité possible en raison du relief (cf. 6.2.4.4 perception du projet depuis les éléments patrimoniaux).	Nul	17,7
23	Lussat	Réserve naturelle de l'étang des Landes	-	Modéré	Aucune perception possible en raison du relief encaissé du bassin de Gouzon, des boisements environnants et de la trame dense du bocage.	Nul	16,4
03	Néris-les-Bains	Ville thermale de Néris-les-Bains	Site patrimonial remarquable et MH	Fort	La ville de Néris-les-Bains est également localisée dans un périmètre de site patrimonial remarquable. L'impact du projet sur cet ensemble a été évalué précédemment (cf. 6.2.4.4 perception du projet depuis les éléments patrimoniaux).	Nul	15,8
23	Mainsat	Château de Mainsat	MH inscrit	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief (cf. 6.2.4.4 perception du projet depuis les éléments patrimoniaux).	Nul	14,2
03	Lignerolles et Saint-Genest	Rocher du Lion	-	Faible	Le rocher du Lion est un site d'escalade situé dans la vallée du Cher, sur les communes de Lignerolles et Saint-Genest. Le relief encaissé de la vallée ne permet pas de vue en direction du projet.	Nul	12,9
63	Pionsat	Étang de Lachenal	-	Très faible	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la trame bocagère.	Nul	11,5
03	Sainte-Thérence	Ruines du château de l'Ours	MH inscrit, site classé	Modéré	Les ruines du château de l'Ours sont également protégées en tant que monument historique ainsi que comme site classé. L'impact du projet sur cet ensemble a ainsi été évalué précédemment (6.2.4.4 perception du projet depuis les éléments patrimoniaux).	Nul	11,2
63	Saint-Maigner	Étang du vert	-	Très faible	Aucune perception possible en raison du relief et de la végétation.	Nul	11,1
23	Auzances	Villa gallo-romaine de Coux	MH inscrit	Faible	Aucune visibilité en raison du relief et des masques bâtis et végétaux.	Nul	10,4
23	Rougnat	Base de loisirs d'Auzances	-	Très faible	Aucune visibilité en raison du relief et des masques bâtis et végétaux.	Nul	10,2
63	Saint-Maurice-près-Pionsat	Plan d'eau de La Bregirolle	-	Très faible	Les visibilités théoriques identifiées depuis les abords immédiats de l'étang sont en réalité masquées par le relief et les boisements le recouvrant.	Nul	9,4

Tableau 23 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

6.2.5 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en accord avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

6.2.5.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

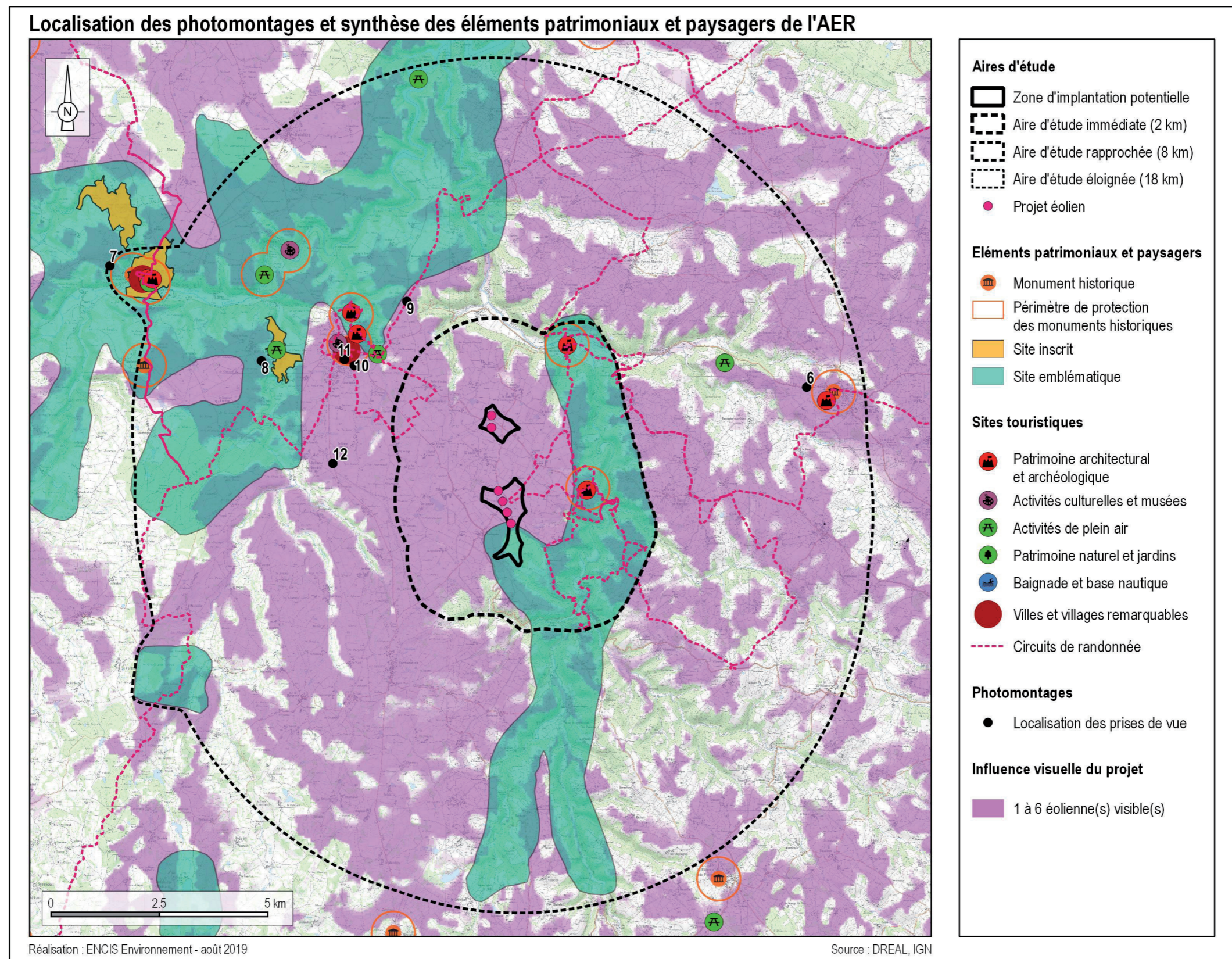
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, sept points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 3 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
6	Relation avec les structures paysagères / lieu de vie / axe de communication	Limite ouest de Marcillat-en-Combraille	Très faible
7	Relation avec les structures paysagères / lieu de vie / axe de communication / patrimoine / tourisme	Aire de repos le long de la D915, à l'ouest de Chambon-sur-Voueize	Faible
8	Relation avec les structures paysagères / patrimoine / tourisme	Limite ouest du site inscrit du Chat Cros	Très faible
9	Relation avec les structures paysagères / axe de communication / tourisme	Le long de la D20 et du GR643	Modéré
10	Relation avec les structures paysagères / lieu de vie / axe de communication	Limite est d'Evau-les-Bains	Modéré
11	Relation avec les structures paysagères / lieu de vie / axe de communication	D996 à proximité du stade sportif	Modéré
12	Relation avec les structures paysagères / axe de communication	Route D996	Modéré

Tableau 24 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.



Carte 52 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.